

La Loi Karin au Chili — Loi Obligatoire de Prévention du Harcèlement et de la Violence au Travail

Gender Equality · Good practice · Chili

Score de qualité : 85/100

Niveau de preuve : Observational / pre-post

Résumé

La loi chilienne Karin (loi 21.643), en vigueur depuis le 1er août 2024, impose aux employeurs des protocoles et des enquêtes accélérées en cas de harcèlement et de violence au travail. En un an, la Direction du travail a enregistré 44 212 plaintes, dont 66,4 % déposées par des femmes, et confirmé des infractions dans plus d'un cinquième des inspections closes.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-05

[Dirección del Trabajo \(Chilean Labour Directorate\), Ministry of Labour and Social Welfare](#) — consulté le 2026-07-05

[Dirección del Trabajo - one-year balance](#) — consulté le 2026-07-05

[EMOL - implementation delays](#) — consulté le 2026-07-05

[Subsecretaría del Trabajo](#) — consulté le 2026-07-05

[CIPER Chile - public sector caveat](#) — consulté le 2026-07-05

Citer — Evidoria. *La Loi Karin au Chili — Loi Obligatoire de Prévention du Harcèlement et de la Violence au Travail*. ID persistant : a66a3493-1e4d-4e9b-8395-efa87a0a925e.